



PRÉFET DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le vendredi 14 août 2020

Arrêté préfectoral rendant le port du masque obligatoire dans le quartier de la Pêcheurie à Montargis et sur le marché place de la République

En concertation avec la mairie de Montargis, le préfet du Loiret a pris un arrêté rendant le port du masque obligatoire, en raison des risques de concentration de la population

- tous les jours, de 17h à 24h, dans les espaces publics du quartier de la Pêcheurie (rues de la Pêcheurie, de l'Ancien Palais et de la place Jules Ferry).
- le samedi matin, de 8h à 13h, sur le marché, place de la République.

Cet arrêté prend effet le samedi 15 août 2020 à 0h00, il vise à limiter la propagation du virus dans l'espace public.

Le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus.

Le non-respect de cette obligation expose les contrevenants à une amende de 135 €.

**Cabinet du préfet
Service régional de la
communication interministérielle**

1/1